



BILAN D'ACTIVITÉ DU SERVICE SOCIAL

ACADÉMIE DE MAYOTTE
2021-2022

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES
ÉLÈVES

Mme Séjalon Véronique
Conseillère technique supérieure
de service social



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE



INTRODUCTION.....	4
CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2019-2020.....	5
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL.....	7-8
LES ACTIONS.....	11-12
LES PROBLÉMATIQUES DES ÉLÈVES.....	15-19
ANALYSE DE L’ACTION CONDUITE.....	20-21
PROTECTIONS DE L’ENFANCE.....	24-30
BILAN ET PERSPECTIVES.....	32

INTRODUCTION

A Mayotte, l'exercice des missions du service social scolaire est particulièrement sensible compte tenu du nombre de problématiques graves touchant les élèves et ayant une répercussion sur leur scolarité : protection de l'enfance, mineurs isolés, grossesse précoce, fugues, accès au droit, absentéisme, conduite à risques ; addictives et sexuelles, grande précarité.

Les effectifs importants qui ne cessent de croître engendrent une demande d'intervention de l'assistant social souvent en urgence et sur des sollicitations diverses.

A cela s'ajoutent les difficultés en matière de protection de l'enfance notamment pour répondre à une demande croissante de situations d'enfants en danger. Le service social est souvent seul à intervenir sur une situation.

L'année scolaire 2021-2022 a encore été marquée par des phénomènes de violence aux abords de certains établissements scolaires qui compliquent le travail social mais le rendent d'autant plus nécessaire.

Ces situations sociales sont exacerbées par l'accumulation des problématiques pour un même élève, les effectifs importants dans les établissements, et le manque de structures et de relais pour l'accompagnement des élèves en difficultés sociales et familiales.

Les mutations de la société mahoraise nécessitent la mise en place d'actions concertées de prévention. Les assistants sociaux tout en répondant aux demandes individuelles, s'inscrivent aussi pour la grande majorité dans le développement d'actions collectives.

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

2ND DEGRÉ

221

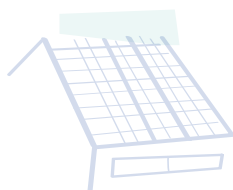
écoles et établissements du second degré publics, soit :

11 lycées

22 collèges dont

13 en REP

9 en REP+



LES ÉLÈVES

50 986 élèves du second degré

+ **1601** élèves supplémentaires par rapport à l'année 2021



1ER DEGRÉ

188 écoles

Certaines écoles sont obligées d'accueillir les enfants par rotation compte tenu d'un nombre insuffisant de classes.

LES ÉLÈVES

61 079 élèves du premier degré

+ **3766** élèves supplémentaires par rapport à l'année 2021

SERVICE SOCIAL

25

assistants sociaux au sein du service social en faveur des élèves dans les établissements SSFE (25 Équivalent Temps Plein)

1

secrétariat partagé avec le pôle santé (CT infirmière et Ct médecin, As du personnel et ser service social)

1

assistante sociale du personnel

2006 élèves pour **1 ASSISTANT SOCIAL** pour l'académie de Mayotte

La moyenne nationale* : **1512** élèves/AS
en Guadeloupe 1084, Guyane 1024, Martinique 964, la Réunion 1270.

* Chiffres de 2018

A large, solid red circle is positioned on the right side of the page, partially overlapping the white background. The text is centered within the white area of the circle.

**ORGANISATION ET
FONCTIONNEMENT
DU SERVICE
SOCIAL**

LES MOYENS À DISPOSITION ET LEURS UTILISATIONS

Une conseillère technique assume les fonctions de responsable départementale et de conseillère technique auprès du recteur.

Les postes sont tous des emplois temps plein

- **15 postes sont pourvus par des titulaires,**
- **3 stagiaires ayant réussi au concours en juin 2021,**
- **8 postes par des contractuels.**

Ces collègues interviennent sur un secteur constitué d'un ou deux établissements.

A la rentrée 2021-2022 nous avons accueilli 5 nouveaux collègues en remplacement pour 4 d'entre eux et **1 sur un poste supplémentaire créé par l'académie.**

Le poste supplémentaire a permis un redécoupage et de modifier un secteur pour lequel l'assistant social intervenait sur trois établissements, et d'affecter une AS à temps plein sur le lycée de Sada.

Pour chaque nouveau collègue arrivant dans le service, un tutorat est mis en place par un AS, volontaire du service.

Le service social assure une couverture sur tous les établissements scolaires de l'académie.

Il n'y a pas d'intervention directe dans le 1er degré, compte tenu des effectifs dans chaque secteur d'intervention des assistant(e)s de service social des administrations de l'État (ASSAE).

Cependant la conseillère technique de service social apporte un conseil technique auprès des directeurs d'école et de tout personnel du 1er et 2nd degré dans le cadre de la protection de l'enfance.

En début d'année le guide sur la protection de l'enfance est diffusé en direction des personnels du 1er degré et en direction des personnels du 2nd degré. Ce guide peut également se consulter sur le site de l'académie : www.ac-mayotte.fr

Tous les assistants sociaux sont dotés de matériel informatique ; ordinateur portable ou fixe ainsi qu'un téléphone portable.

FONCTIONNEMENT

1. Réunions de service

Les réunions sont des moments importants d'échanges et de réflexions permettant de créer un esprit d'équipe, de partager les pratiques professionnelles et d'enrichir les connaissances. Nous avons également privilégié la restitution de certaines formations ou séminaires comme l'éducation à la sexualité, le dispositif PHARE, le séminaire sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Partenaires invités :

- intervention des apprentis d'Auteuil sur le dispositif de remobilisation pour les jeunes de 6 à 29 ans
- directrice des Unité Territoriales d'Action Sociale (UTAS);
- conseil départemental;
- directrice territoriale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) sur le dispositif de soutien à la parentalité;
- centre d'information sur les droits des femmes et des famille (CIDFF);
- substitut des mineurs;
- chef de service territorial de la police nationale et un responsable de la brigade de protection des familles;
- Intervention de la préfecture, directrice de l'immigration;
- directeur du pôle urgence sociale de la croix rouge;
- chef de service des mesures AED du Conseil départemental;
- directeur du pôle gestion fiscale de la DRFIP.

2. Groupes de travail internes au service social

Des groupes d'échanges et de partage des pratiques professionnelles sont mis en place depuis 5 ans. Les collègues se réunissent une fois par mois en toute autonomie.

Le territoire est divisé en deux :

- Un groupe correspond aux établissements de Mamoudzou et du grand Mamoudzou
- Un groupe correspond à tous les autres établissements, Sud et Nord)

Un groupe spécifique s'est constitué pour travailler sur des outils communs en direction des lycéens notamment sur **l'accès aux droits et la préparation aux études Post Bac.**

3. Formation

Pour la première fois à Mayotte une formation **sur l'intervention post-traumatique** a pu se mettre en place sur 4 jours grâce à l'intervention de deux psychologues du travail, venues de métropole. Cette formation était indispensable pour permettre aux acteurs de terrain en charge de l'animation des cellules d'écoute de se sentir beaucoup plus à l'aise et outillée pour la mise en place de ces cellules qui sont sollicitées régulièrement sur Mayotte.

Cette formation s'est déroulée sur quatre jours et avait pour objectifs :

- la sensibilisation des professionnels à l'accueil et à l'accompagnement d'enfants et d'adultes victimes d'un évènement traumatique;
- acquérir des outils nécessaires à l'intervention auprès des victimes.

18 Assistants sociaux et 18 infirmiers ont pu en bénéficier.

| LES ACTIONS

PARTICIPATION AUX INSTANCES INSTITUTIONNELLES

En interne :

- Participation aux réunions plénières des personnels d'encadrement et à celles du comité de direction
- Participation aux différentes commissions : commissions aides et secours avec le centre départemental d'action sociale (CDAS), Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), commission absentéisme, commission classe relais, commission académique : lutte contre les violences scolaires, Commission du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), commission d'attribution des moyens relatifs aux dispositifs «ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants» (OEPRE), recrutement internat d'excellence
- Participation aux commissions d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) - 1er et 2nd degré

Lutte contre le décrochage scolaire : Commission absentéisme académique

Conformément à la circulaire nationale, une commission académique étudie tous les signalements d'absentéisme qui remontent au rectorat (par les établissements scolaires).

Quatre commissions ont été programmées cette année. Suite aux signalements transmis par les établissements, les assistants sociaux adressent une fiche sociale à la conseillère technique pour tous les élèves concernés. Il est à noter qu'une grande majorité des élèves sont connus de service social ce qui permet de faire le constat qu'un travail collaboratif est effectué sur le terrain. D'autre part certaines situations ont fait l'objet soit d'une information préoccupante, soit d'un signalement.

En effet sur les situations de décrochage important, l'absentéisme n'est qu'un symptôme et le jeune cumule d'autres signaux d'alerte: fugue, errance, comportements à risques, délinquance, difficultés éducatives.

236 signalements d'absentéisme ont été transmis au rectorat dont seulement **5** concernant le premier degré.

Sur les 236 situations, **39** élèves ont fait l'objet d'une information préoccupante ou d'un signalement au procureur de la République.

Points à améliorer :

- La remontée des signalements d'absentéisme doit être systématisée et généralisée dans tous les établissements.
- Trop de situations préoccupantes ne remontent pas, notamment dans le 1er degré où l'absentéisme existe.

PARTICIPATION AUX INSTANCES PARTENARIALES

> Réunions avec l'aide sociale à l'enfance :

- Comité de pilotage relatif à L'observatoire départemental de la protection de l'enfance
- Comité de pilotage pour le projet de schéma départemental de l'enfance et de la famille
- Comité de pilotage du schéma départemental des services aux familles

> **Participation à la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle**, mise en place par la Préfecture. L'objectif est de mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de lutte et de prévention et de rendre un avis sur les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle transmises par les associations agréées. En ce qui concerne Mayotte c'est l'association Mlézi qui a obtenu l'agrément .

> Participation au groupe d'échange sur l'IVG organisé par REPEMA

> Rencontre avec les professionnels des services de la Maison santé mentale

FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans le cadre de la formation continue pour les directeurs d'école, deux journées de formation ont été mises en place à l'initiative de Mme la DAASEN, 4 thèmes ont été abordés notamment la Protection de l'enfance.

178 directeurs d'école ont bénéficié de cette formation.

La formation a également été mise en place pour :

- **18 Psy EN et PSY NA**
- **15 CPE, 57 AED et APS**
- **9 enseignants néo contractuel du LEA Espérance**

Il est demandé chaque année aux assistants de service social de mettre également en place cette formation auprès des personnels de la vie scolaire mais également auprès des enseignants dans les collèges et les lycées ce qui contribue à un meilleur repérage des situations problématiques et une meilleure orientation vers les AS.

30 actions de formation ont été mises en place. Il est indispensable de renouveler ces formations pour les nouveaux arrivants notamment pour les nouveaux contractuels qui découvrent pour beaucoup le système éducatif. Il est primordial de leur apporter des connaissances sur la Protection de l'enfance afin qu'ils soient en mesure de repérer les enfants en danger ou en risque et de savoir ce qu'il faut faire et qui interpeler dans ce type de situation. Cela a concerné **1127 personnels.**

3 étudiantes de service social ont été en stage de 1ère année auprès de 3 collègues assistants sociaux.

A large, solid red circle is positioned on the right side of the page, partially overlapping the white background. The text is centered within the white area of the circle.

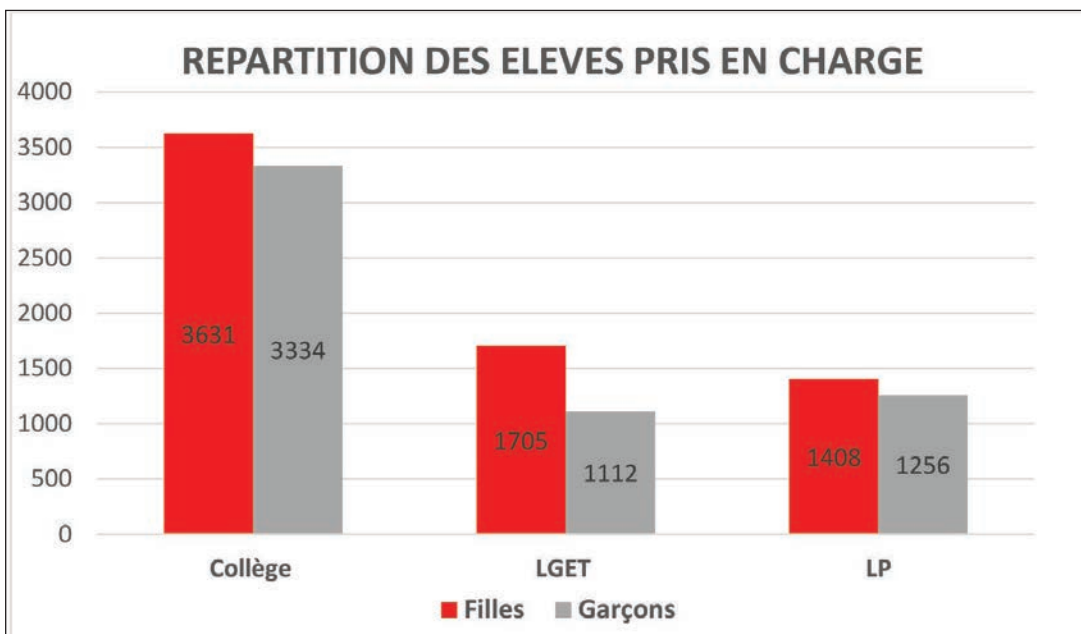
LES PROBLÉMATIQUES DES ÉLÈVES

BILAN AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS

- ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

12446 élèves soit 24,8 % d'élèves du second degré ont été pris en charge.

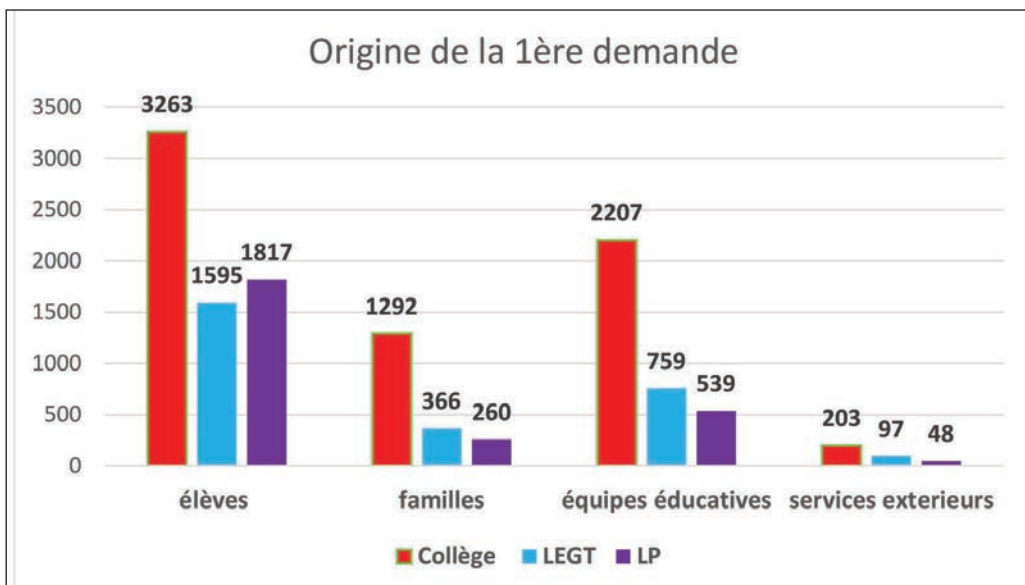
- PUBLICS RECUS



Le nombre de filles pris en charge est supérieur au nombre de garçons. Cela peut s'expliquer par les problématiques diverses et spécifiques concernant les jeunes filles notamment sur les problèmes liés à la sexualité, grossesses, accompagnement des jeunes mères, IVG, violences sexuelles mais aussi comportement à risques, fugues etc.

Les jeunes filles éprouvent davantage la nécessité de trouver un espace d'écoute sur cette période de l'adolescence et sur les problématiques qu'elles rencontrent et sont demandeuses d'un accompagnement psycho-social par l'assistant social qui vient composer un manque de dialogue intergénérationnel.

• ORIGINE DE LA DEMANDE



Les élèves sont majoritairement les premiers à solliciter le service social directement et ce dès le collège, ce qui veut dire que quel que soit l'âge, les élèves identifient bien le service social. Dès la sixième les assistants sociaux passent dans les classes pour se présenter et faire connaître leurs missions.

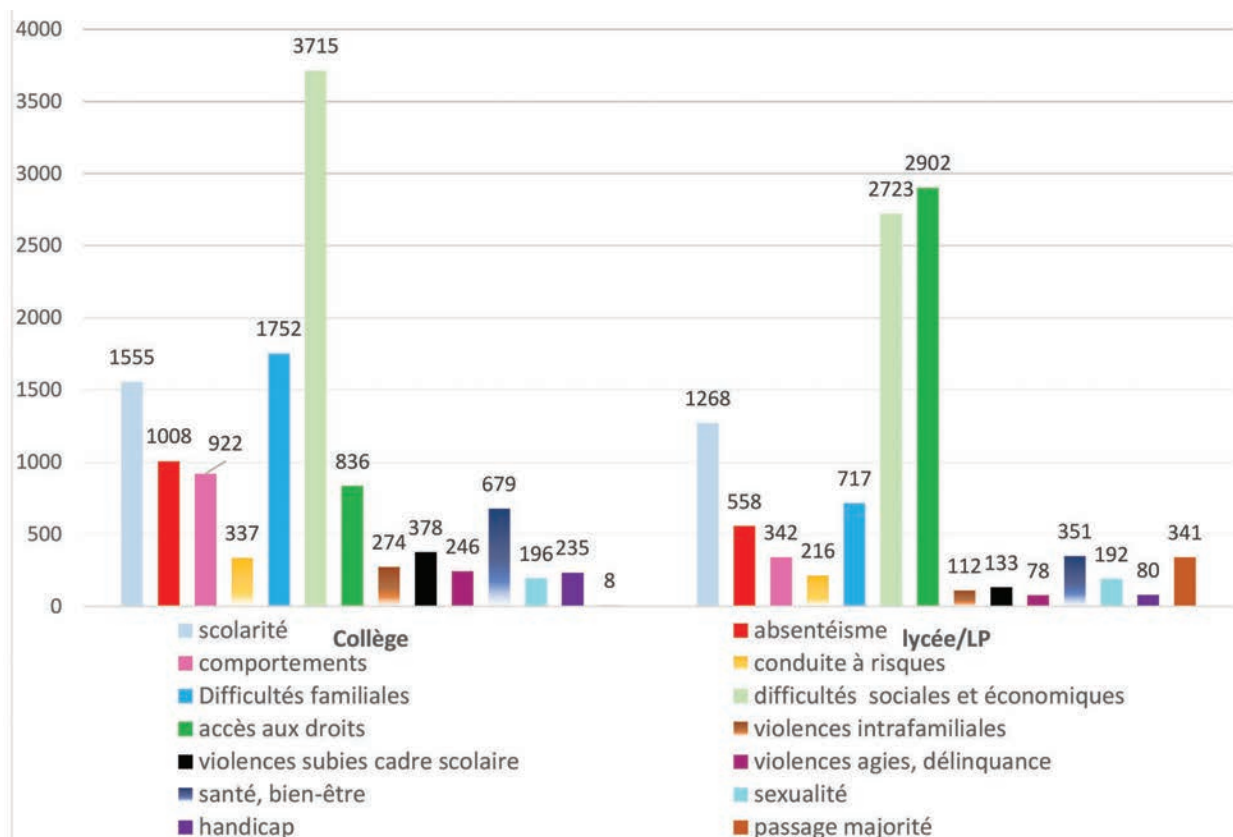
L'équipe éducative vient en deuxième sur l'origine de la 1ère intervention du service social en faveur des élèves.

Les familles interpellent également le SSFE pour les problèmes financiers mais également pour des demandes d'accès aux droits et les difficultés éducatives qu'elles rencontrent.

Le partenariat étant peu efficace sur Mayotte, notamment sur les Unité Territoriales d'Action Sociale (UTAS), les sollicitations par les services extérieurs sont peu nombreuses.

L'origine de la saisine du SSFE est faite pour 53,6 % par les élèves, 15,4 % par les familles, 28,1 % par les équipes éducatives, et seulement 2,8 % des services extérieurs.

MOTIFS D'INTERVENTION



DIFFICULTÉS SOCIALES ÉCONOMIQUES

Les motifs difficultés sociales économiques représentent une part importante des sollicitations du SSFE soit **51,7 % des élèves suivis dans des établissements collèges et Lycées.**

8902 aides financières ont été traitées par le service social scolaire, il s'agit en majorité des dossiers de fonds sociaux instruits mais également des demandes d'aides alimentaires en lien avec la Croix rouge ou parfois CCAS. Le service social est mobilisé dès la rentrée scolaire et ceci sur plusieurs mois pour toutes les demandes du fonds social. Conformément à la circulaire sur les fonds sociaux de 2017, une meilleure organisation du traitement du fonds social a été mise en place dans une grande majorité d'établissements publics local, sollicitant notamment les professeurs principaux sur le repérage des besoins des élèves, la distribution et la récupération des dossiers. Une grande majorité des familles est en situation irrégulière et n'a aucune ressource déclarée.

La prise en charge de la collation est importante, en effet pour un grand nombre d'élèves il s'agit du seul repas de la journée. Cependant il est à noter que dans certains établissements, peu d'élèves sont inscrits à la collation, par choix afin de ne pas être stigmatisés mais également afin de percevoir la bourse dans son intégralité.

Les fonds sociaux sont utilisés également pour la prise en charge du transport, l'achat de tenues professionnelles et de sport, fournitures scolaires mais aussi consultations médicales, soins dentaires achat de lunettes. Quelques bons alimentaires sont parfois attribués lorsque la situation est urgente.

Les familles sont parfois également orientées vers la Croix rouge Française afin d'obtenir en urgence un bon alimentaire.

Le service social du département dispose d'un budget restreint pour aider les familles. Les familles en situation irrégulière ne sont pas éligibles aux aides financières du Conseil départemental.

Cette grande précarité économique, sociale et affective est peu favorable à l'investissement et la réussite scolaire.

L'ACCÈS AUX DROITS

30 % des sollicitations du service social concernent l'accès aux droits. Les familles sollicitent le service afin d'être accompagnées dans des démarches, mais ce sont surtout les jeunes qui rencontrent les assistants du service sur cette thématique afin d'être soutenus dans leurs démarches, régularisation de leur situation administrative, l'obtention de titre de séjour ou de la nationalité, demande de bourse, etc.

La situation administrative préoccupe beaucoup les lycéens d'autant qu'elle conditionne la poursuite d'études en métropole ou à la Réunion.

Le SSFE travaille en étroite collaboration avec les associations et le conseil départemental d'accès au droit (CDAD).

Suite à une rencontre avec le service de la Préfecture, un partenariat avec le service de l'immigration et le SSFE a pu être mis en place dès décembre 2021, afin de faciliter la régularisation des jeunes majeurs remplissant les conditions d'accès pour régulariser leur situation.

Il a été acté que le service social en faveur des élèves pourrait adresser, une fois par mois, les coordonnées d'une dizaine de jeunes pour accélérer les procédures.

Au final, nous avons procédé à dix envois ce qui a permis l'instruction de 130 situations.

DIFFICULTÉS FAMILIALES

22,9 % d'intervention du SSFE concernent les difficultés familiales, à la demande des élèves en priorité qui viennent se confier sur des situations complexes et douloureuses, mais aussi parfois à la demande des familles demandeuses de conseils et de soutien dans leur rôle éducatif.

Certains parents ne savent plus comment fixer un cadre éducatif cohérent, tantôt permissif tantôt trop répressif. Le schéma traditionnel de l'organisation de la famille et le soutien apporté par la famille élargie tend à disparaître et engendre une perte de repères.

Les adultes peinent à imposer leur autorité et viennent chercher des réponses auprès des professionnels.

Les situations d'extrême précarité que connaissent certaines familles renforcent leur incapacité à se mobiliser dans leur rôle parental et éducatif.

Les jeunes adoptent des comportements à risques: fugues, errance, consommation de stupéfiants ou d'alcool, actes délictueux, pratiques sexuelles non protégées, prostitution.

La violence physique est très présente comme mode éducatif et certains parents y ont recours pour exercer leur autorité. Il est difficile pour ces parents d'intégrer que la violence n'est pas permise par la loi et cela aboutit à une rupture et parfois à des fugues du jeune.

Un travail de médiation et de soutien à la parentalité reste un levier essentiel pour aider les familles.

COMPORTEMENT DE L'ÉLÈVE

48 % concernent des motifs liés à la scolarité

Une grande majorité d'établissements scolaires a mis en place des instances de concertation et une cellule de veille, ce qui permet au service social d'avoir une meilleure connaissance des situations d'élèves posant des problèmes dans l'établissement (violences agies et subies, difficultés scolaires, absentéisme, décrochage, délinquance).

Les réunions de ces instances sont importantes afin de partager l'information et d'intervenir le plus précocement possible, de déterminer la situation de l'élève ainsi que de faire le point régulièrement sur les situations difficiles.

En ce qui concerne les problèmes de comportement cela peut concerner des incivilités, le manque de respect, violences dans l'établissement et aux abords, le racket, le harcèlement ...

Un grand nombre de jeunes rencontrent de grandes difficultés scolaires dès l'entrée en 6ème comme les élèves non lecteurs non scripteurs. L'école est alors une contrainte qui ne fait pas sens et ces élèves vivent dans des conditions peu favorables à leur investissement scolaire et présentent ensuite des problèmes d'absentéisme.

L'absentéisme représente 12,5 % des motifs d'intervention de l'AS, chiffre certainement bien au deçà de la réalité, les situations d'absentéisme ou de décrochage ne sont pas systématiquement signalées au SSFE et ne font pas toujours l'objet d'un signalement au rectorat comme prévu dans la circulaire.

Les élèves qui sont absentéistes dès la sixième l'étaient généralement en primaire sans qu'il y ait eu d'intervention ou de signalement fait par l'école. Une politique de prévention de lutte contre l'absentéisme dans le premier degré est indispensable afin d'avoir une action préventive.

L'absentéisme n'est qu'un symptôme, et souvent révèle des situations difficiles telles que des difficultés familiales et éducatives, la précarité, la maltraitance, la marginalisation et les conduites à risques.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, SEXUALITÉ

8,2 % de jeunes sont en demande de conseils et de soutien concernant leurs problématiques liées à l'adolescence ou à leur situation familiale, aux conflits et manque de communication avec les parents, à la sexualité, etc.

Les jeunes filles sont majoritairement en demande par rapport aux garçons.

LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES À MAYOTTE

232 élèves suivis par le SSFE adoptent des conduites de fugues ou d'errance, dont 159 au collège et 73 au lycée. Cela peut aller de quelques jours à plusieurs mois, les familles ne déclarent pas toujours la fugue à la gendarmerie ou à la police.

Beaucoup de ces situations ont fait souvent l'objet de demandes d'aide éducative restées sans réponse au niveau du département. Les jeunes, garçons ou filles, retrouvent des bandes et vivent en groupe dans des bangas. Il n'est pas rare, que suite à ces fugues, des jeunes filles révèlent par la suite avoir subi au cours de leur fugue des agressions sexuelles. De plus certains de ces jeunes adoptent des conduites à risques pour subvenir à leurs besoins ; prostitution ou actes de délinquance.

83 jeunes filles ont fait l'objet de suspicion de prostitution ou déclarent elles-mêmes avoir des relations sexuelles en échange d'argent ou des cadeaux, téléphone, vêtements etc., dont 40 au collège et 13 au lycée.

Le phénomène de prostitution est souvent tabou à Mayotte, pourtant il est répandu. Certaines femmes se prostituent pour assurer les besoins primaires du quotidien compte tenu de la grande précarité de vie. Cette prostitution touche les adolescentes qui, contre de l'argent ou des cadeaux, monnayent leur corps. Une grande majorité ne se protège pas et parfois tombe enceinte.

183 jeunes mères scolarisées ont été accompagnées par le service social en faveur des élèves, 49 en collège et 134 au lycée.

13 jeunes filles mineures de moins de 15 ans sont mariées.

Lorsqu'une jeune fille tombe enceinte, il n'est pas rare qu'afin de « sauver » l'honneur de la famille, soit organisé un mariage religieux avec le père de l'enfant quelque soit les conditions de la procréation car même dans le cas de grossesse suite à un viol, certaines familles feront le choix de marier leur fille avec l'auteur du viol. Il n'est pas rare alors que la jeune fille de moins de 15 ans n'habite plus chez ses parents mais vive chez son mari. Ces situations font l'objet d'un signalement.

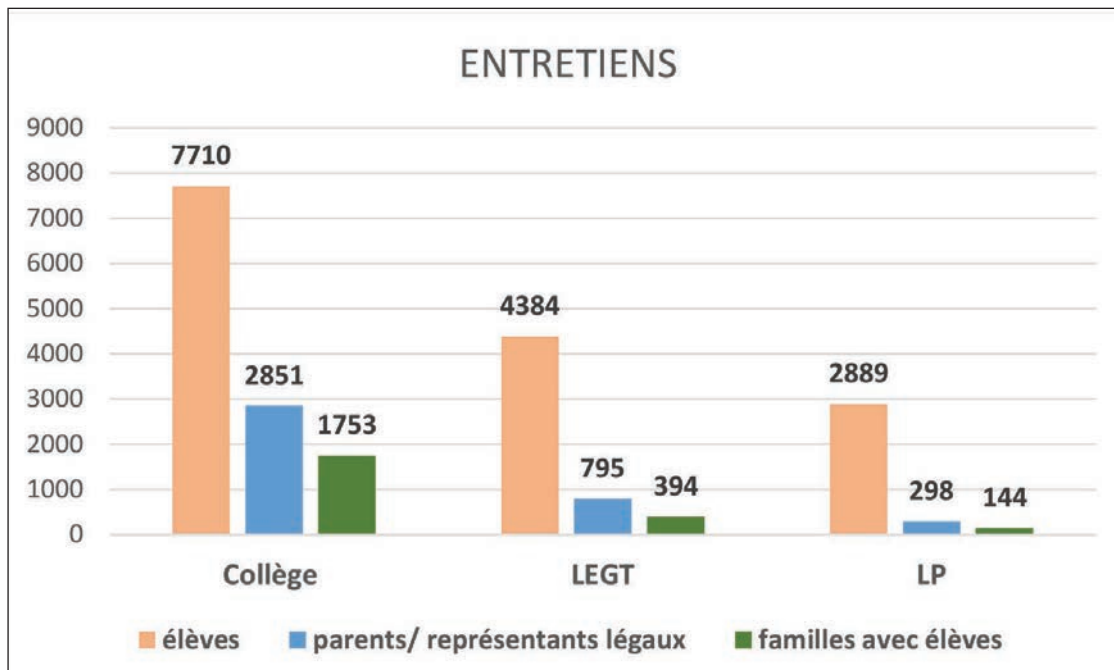
47 entretiens pré-IVG ont été effectués par le SSFE.

A large, solid red circle is positioned on the right side of the page, partially overlapping the white background. The text is centered within the white area of the circle.

**| ANALYSE DE L'ACTION
| CONDUITE**

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le service social en faveur des élèves a réalisé 21 218 entretiens durant l'année scolaire 2021-2022.
La durée moyenne d'un entretien varie entre 20 minutes à 1h.

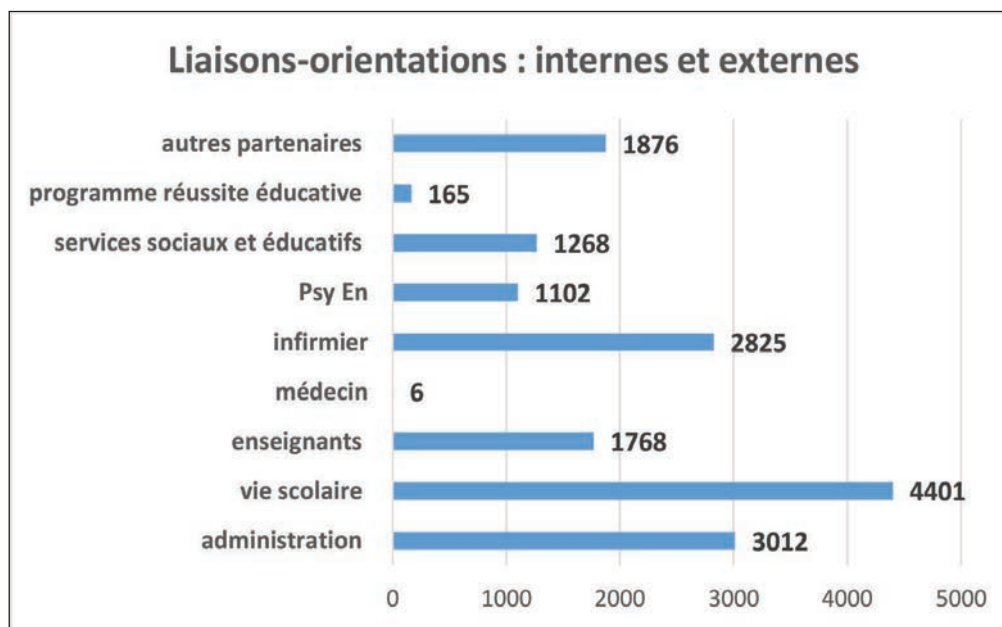


L'entretien mobilise les capacités d'écoute et d'empathie du professionnel. Il permet d'explorer et d'évaluer une situation. Pour les collègues ne maîtrisant pas les langues locales, il est nécessaire d'avoir recours à un traducteur qui est souvent un personnel de la vie scolaire. Il est alors primordial de rappeler au traducteur que tout ce qui se dit dans le bureau de l'assistant social est soumis au secret professionnel et qu'il doit rester fidèle aux propos de l'assistant social et de la famille.

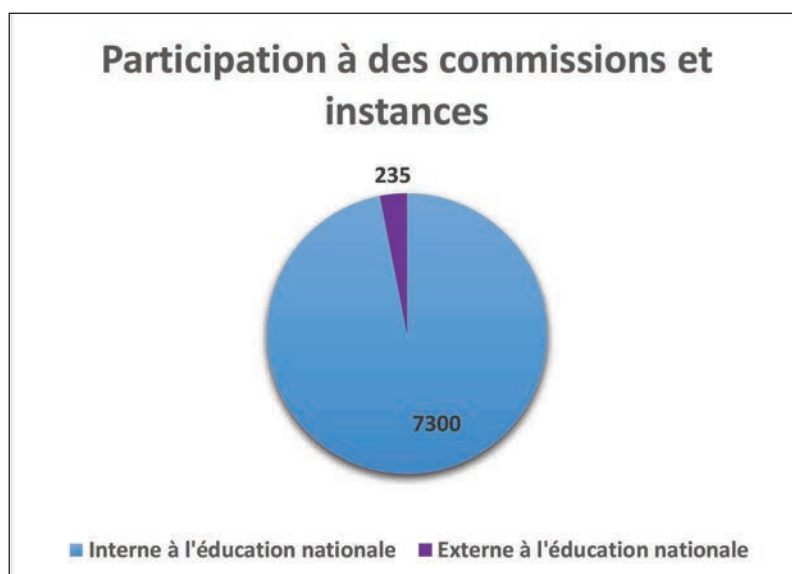
Cette année le SSFE a réalisé 248 visites à domicile.

Généralement les familles se rendent aux convocations faites dans l'établissement scolaire par l'assistant social. La visite à domicile est un outil indispensable lorsque la famille ne vient pas dans l'établissement scolaire, afin de nouer un lien de confiance entre la famille et l'établissement scolaire notamment dans les situations d'absentéisme du jeune afin de pouvoir ensuite rapprocher la famille de l'établissement scolaire. La visite à domicile est aussi indispensable dans certaines situations afin d'évaluer les conditions de vie des jeunes pour lesquels une prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance est envisagée.

LIAISONS ET ORIENTATIONS



Les assistants sociaux sont en lien permanent avec l'ensemble de la communauté éducative afin d'échanger sur des situations d'élèves pour lesquelles ils interviennent. Ils travaillent en lien avec différents partenaires comme les services de Mlézi Maoré, de la CMP, de la PJJ etc.



Les assistants sociaux participent à diverses commissions ou instances en interne : commissions fonds social, suivi élèves, ESS, GPDS, équipes éducatives etc. Les réunions de concertation et d'échange améliorent la prise en charge globale de l'élève. Les assistants sociaux sont peu sollicités pour participer à des réunions partenariales. Le partenariat diffère d'un secteur à un autre. Pour certains collègues cela reste encore un désert géographique, les Unité Territoriales d'Action Sociale (UTAS) du Conseil départemental ne sont pas toutes opérationnelles et le travail qui devrait se faire en lien avec les assistants sociaux du CD est souvent inopérant.

A large, solid red circle is positioned on the right side of the page, partially overlapping the white background. The text is centered within the white area.

**LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

SIGNALEMENTS

En ce qui concerne la Protection de l'enfance, la conseillère technique reçoit tous les écrits informations préoccupantes/Signalements de tous les personnels (école primaire et secondaire, directeurs d'école, infirmiers, CPE, Psy EN et PsyNA, chefs d'établissements, etc.) avant de les envoyer au Conseil départemental ou au tribunal.

Evolution du nombre d'IP et signalements

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
IP	214	279	177	229	241
Signalement	205	271	170	326	399
Total	419	550	347	555	640

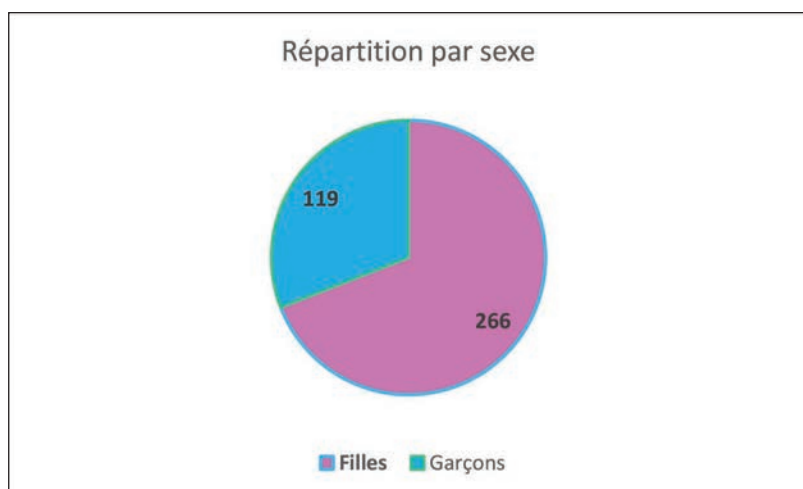
> Signalements au procureur

399 signalements ont été adressés au Parquet soit 73 en plus par rapport à l'année précédente. Les signalements sont toujours en augmentation (sauf l'année 2019-2020, année de la COVID). Cela s'explique par des situations dégradées, qui pour certaines, font l'objet d'IP non traitées par le CD et par un meilleur repérage compte tenu de la formation dispensée auprès de la communauté éducative sur la maltraitance et les agressions sexuelles.

Sur les 399 signalements, 223 sont rédigés par le service social en faveur des élèves, soit 55,8 %.

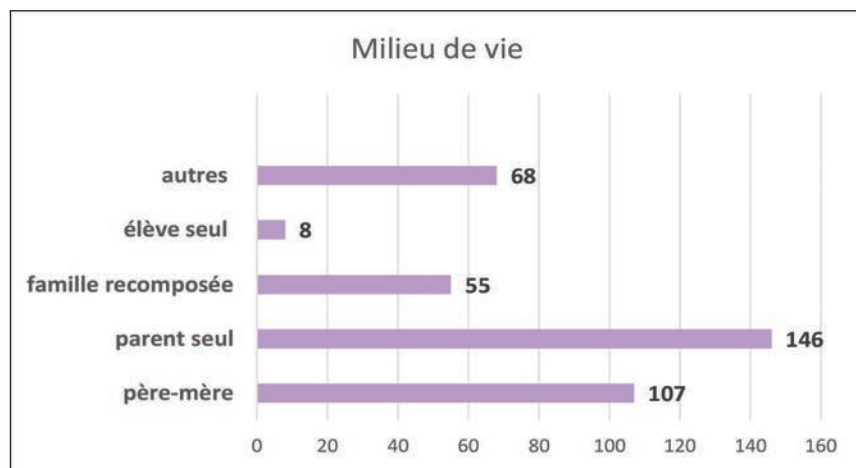
111 signalements ont été transmis par d'autres personnels (chefs d'établissement, psy EN, Psy NA, CPE, directeurs d'école, enseignants)

62 signalements concernent des situations du premier degré, cette hausse significative est le résultat de l'impact des formations et des sensibilisations auprès des Directeurs d'école.

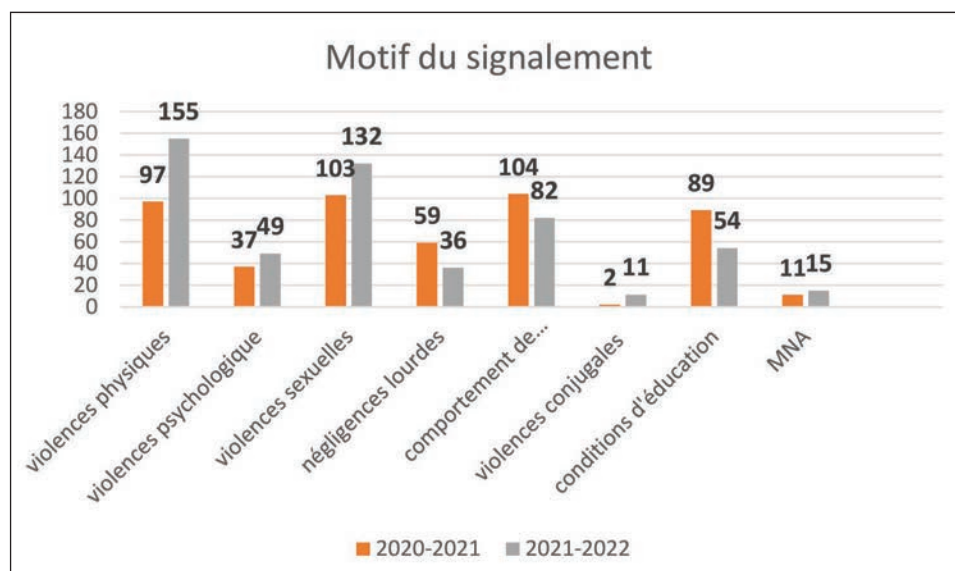


Répartition des signalements par établissement :

- 64,9 %** des signalements émanent du collège,
- 15,5 %** du premier degré
- 19,5 %** des LP et Lycées



La famille monoparentale est représentée majoritairement. 8 signalements ont concerné des jeunes se trouvant seuls sur le territoire vivant avec des pairs, sans adulte référent connu suite à une rupture familiale, mis à la porte par le parent ou la famille qui l'hébergeait.

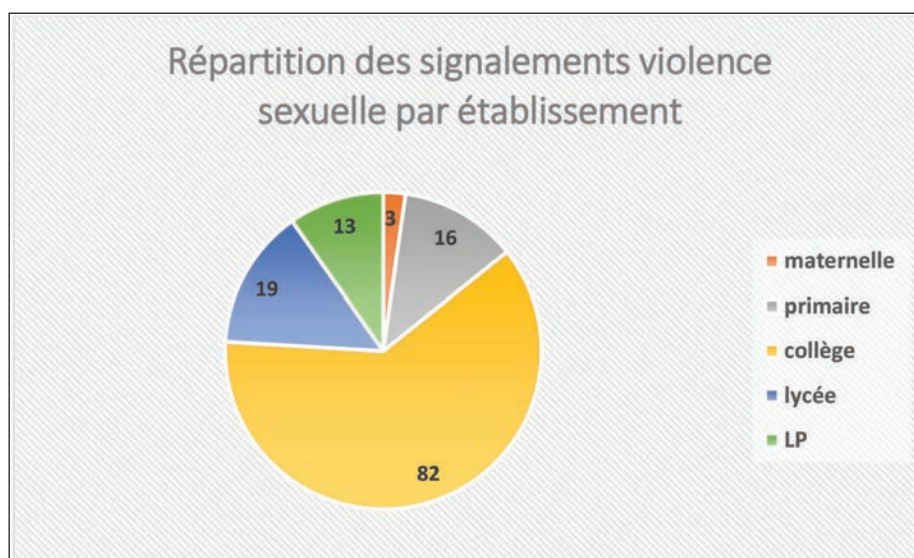


Nous constatons une augmentation importante du nombre de signalements concernant les violences physiques + 58 écrits.

Les signalements pour violences sexuelles ont également augmenté : +29 écrits.

SIGNALEMENTS

Répartition des violences sexuelles



> Signalements au procureur

41,6 % des signalements pour violences sexuelles sont commises dans la sphère familiale

47,7 % sont commises hors milieu familial

10% sont commises dans l'institutions (entre pairs mais aussi par des personnels de l'éducation nationale et sur le lieu de stage).

Parmi les 399 signalements :

- 41 situations concernent des élèves en fugue du domicile ou en errance.
- 5 suspicions « fortes » ou avérées de prostitution
- 8 grossesses de moins de 15 ans, la plus jeune étant âgée de 12 ans, relations avec un adulte, délit constitutif d'une atteinte sexuelle
- 5 jeunes filles enceintes de plus de 15 ans ont fait l'objet d'un signalement suite à la mise à la porte par leur famille à l'annonce de la grossesse.
- 5 signalements sont des situations de mariage forcé.
- Une dizaine signalements ont concerné des personnels de l'éducation nationale pour des faits de violences ou des faits de « comportements sexuels » inadaptés et agression sexuelle auprès d'élèves mais également sur des faits de violences physiques.

En ce qui concerne les signalements dont le motif correspond à des conduites à risques, la plupart de ces situations ont déjà fait l'objet d'une ou deux IP à l'aide sociale à l'enfance dont l'objectif était de mettre en place une aide éducative administrative mais ces interventions sont restées sans suite. Compte tenu de l'aggravation pour ce type de situation nous sommes contraints de solliciter ensuite le Parquet.

Aucun écrit n'a fait l'objet d'un classement sans suite après transmission.

Une dizaine de signalements concernent des personnels de l'éducation pour des actes de violences et/ou d'humiliations mais aussi pour des actes d'agression sexuelle auprès d'élèves

98 signalements ont abouti à une mise à l'abri ou à une ordonnance de placement provisoire; 4 jeunes filles ont été placées avec leur bébé.

Il est à noter que ce chiffre est exponentiel depuis 5 ans. Le jeune placé n'a pas toujours un référent désigné par l'ASE, ce qui pose problème pour le suivi de la situation et notamment dans les cas de fugue où la déclaration n'est pas toujours faite auprès de la justice.

De plus, le fait de ne pas avoir de référent éducatif met en péril le placement où aucun travail n'est engagé avec le jeune et la famille. Souvent aucun suivi n'est mis en place lors d'un retour au domicile.

Tous les signalements transmis ont été pris en compte par le parquet et ont donné lieu, pour une grande majorité, à des enquêtes de police ou de gendarmerie en ce qui concerne les violences physiques et les violences sexuelles.

Pour les autres situations le parquet sollicite la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département (CRIP) pour une évaluation complémentaire, malgré la demande d'évaluation, de nombreuses situations restent en attente d'évaluation même après de longs mois et même lorsque cette demande est précisée en URGENCE.

INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

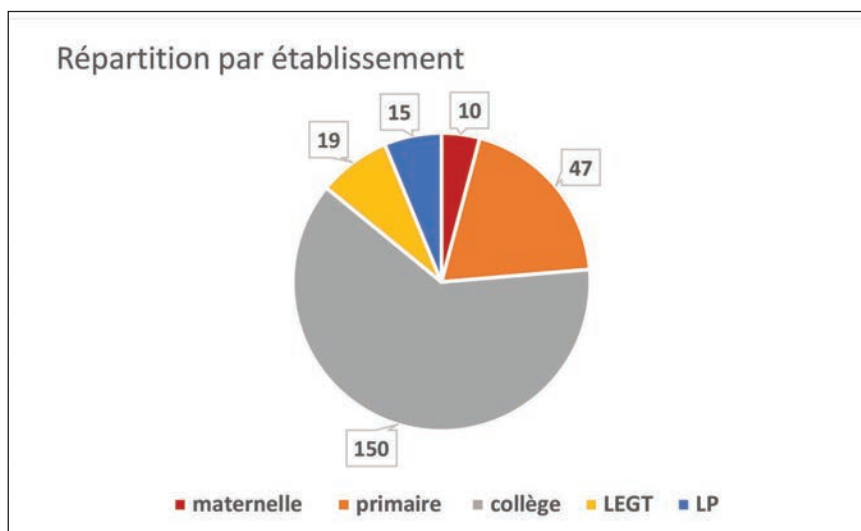
Il y a eu **241 informations préoccupantes** concernant 245 enfants. 158 sont rédigées par le service social soit 65,5 % des écrits. Les IP rédigées par le SSFE au conseil départemental sont des évaluations sociales approfondies et pour une grande majorité nous sollicitons la mise en place une mesure éducative administrative, une action éducative à domicile (AED).

6 IP ont été rédigées par le service infirmier.

77 IP ont été transmises par d'« autre personnel » : CPE, Chefs d'établissement, Psy EN Psy NA etc , dont 57 IP concernent des enfants du premier degré.



Contrairement aux signalements, les IP concernent majoritairement les garçons : 60% pour 40% de filles.

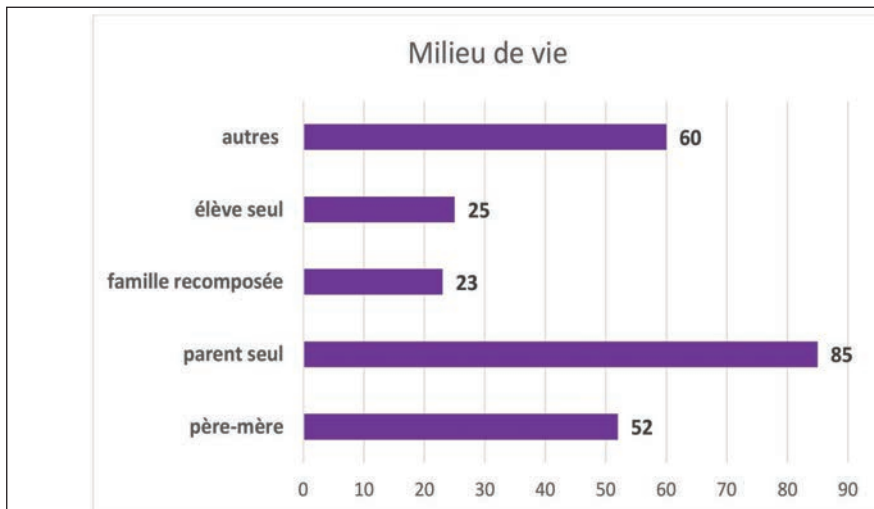


Les IP concernent :

62,2 % d'élèves en collège,

23,6 % d'élèves du premier degré,

14,1 % de lycéens (LP + Lycée).



- **34,6 % des IP concernent des familles monoparentales**, beaucoup de mères seules où de situations la présence du père est quasi ou totalement inexistante dans l'éducation des enfants avec de nombreux enfants à charge,
- **21,2 % vivent avec leurs deux parents**,
- **24,4 % des IP concernent des situations d'enfants qui ne vivent pas avec un des parents** (père ou mère) mais avec un membre de la famille plus ou moins proche ou parfois une connaissance de la famille,
- **10 % des IP concernent des jeunes en situation d'isolement** au moment où l'IP est rédigée, situation de MNA souvent suite à une reconduite sur le pays d'origine.

> Les IP concernent majoritairement des jeunes présentant toutes sortes de problématiques au niveau de l'établissement scolaire et/ou des problèmes éducatifs au sein de la famille : problèmes de comportement, absentéisme, conduites à risques, négligences, mineurs isolés, fugues, actes délictueux : Les parents sont souvent très démunis dans leur rôle éducatif face à des adolescents qui échappent à toute autorité.

> 33 IP transmises ont abouti à une mise à l'abri. Elle est souvent assez rapide. Pour la majorité des situations elles ont été effectives dès l'envoi de l'écrit. Certaines IP de mineurs isolés résultent du renvoi des parents en situation irrégulière laissant sur le territoire leurs enfants ou font suite à une rupture d'hébergement provoquée par la personne hébergeante qui ne souhaite plus accueillir l'adolescent.

> Sur l'ensemble des IP, 58 concernent des mineurs non accompagnés.

Les assistants sociaux scolaires, mettent en place un accompagnement de soutien à la parentalité mais pour beaucoup de situations il serait nécessaire que la famille et le jeune bénéficient d'une prise en charge dans le cadre d'une mesure éducative à domicile (AED). Ces mesures permettraient d'accompagner au mieux ces familles et ces jeunes et éviteraient que la situation se dégrade et relève ensuite d'un signalement. Les parents adhèrent généralement à la proposition d'une aide mais nous déplorons chaque année que ces mesures ne soient pas toujours mises en place.

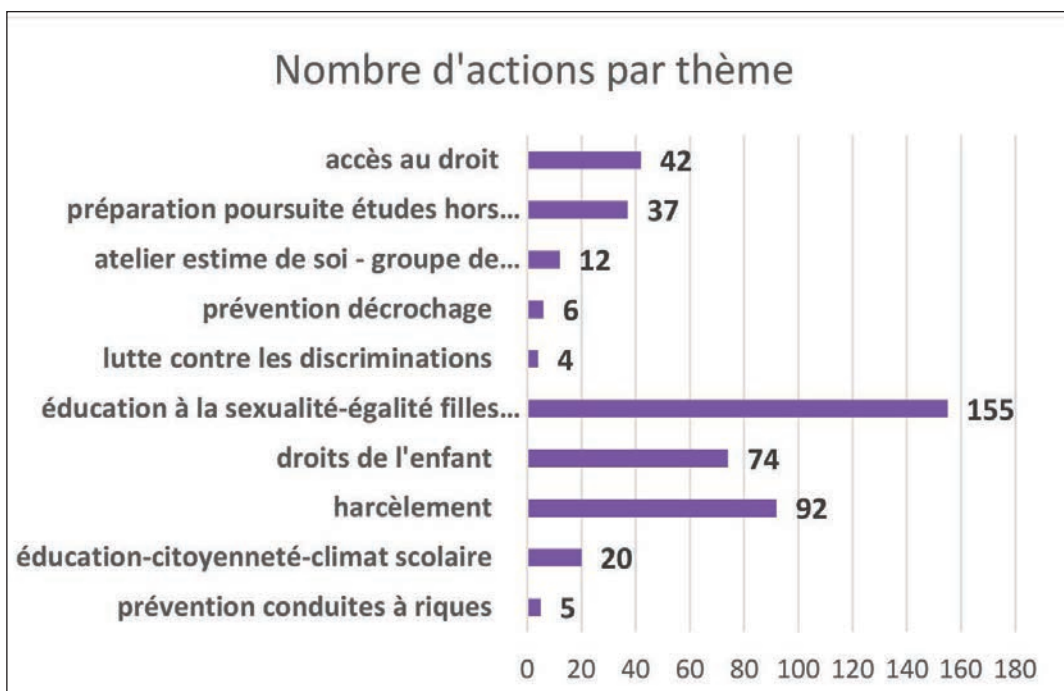
> 101 IP transmises par le SSFE sont des demandes pour la mise en place d'une AED.

> Le retour des fiches navette de la CRIP est effectif. Pour autant ce qui se passe ensuite n'est toujours pas connu. Le constat est encore une fois inquiétant sur la prise en charge de l'aide sociale à l'enfance. Malgré une amélioration du suivi avec la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département (CRIP) toutes les IP ne sont pas traitées et le délai d'évaluation prévu par la loi n'est pas respecté. De plus le constat reste alarmant en ce qui concerne le service placement et le service éducatif (AED).

ACTIONS COLLECTIVES

> En direction des élèves

Les assistants sociaux mettent en place des actions de préventions en lien avec des partenaires internes : infirmiers, PsyEN, CPE et également avec des partenaires externes comme les associations. De plus, en début d'année, les assistants sociaux se présentent auprès de tous les élèves de 6ème, auprès des élèves de secondes générales et professionnelles ainsi qu'auprès des CAP.



> En direction des parents

En début d'année scolaire, les assistants sociaux participent aux réunions de présentation mises en place en direction des parents; cela a concerné 2665 parents. De plus 51 actions de soutien à la parentalité ont été mises en place. 682 parents ont bénéficié d'une action collective : soutien à la parentalité, prévention de l'absentéisme, lutte contre le décrochage.

A large, solid red circle is positioned on the right side of the page, partially overlapping the white background. The text is centered within the white area.

**BILAN
ET PERSPECTIVES**

BILAN ET PERSPECTIVES

Le service sera doté de deux postes supplémentaires pour la rentrée 2022-2023 et d'un poste de CTSS adjoint à la CTR.

L'équipe sera ainsi constituée de 27 AS du SSFE et 1 AS du personnel.

Pour la prochaine rentrée il est prévu que l'Académie puisse obtenir un poste supplémentaire d'Assistant social des personnels. Actuellement, l'assistante sociale du personnel est seule pour une académie de plus de 7000 agents.

Le renforcement des services reste une impérieuse nécessité face aux besoins d'une population de plus en plus précarisée et en grande difficulté face aux mutations sociétales mais aussi au nombre toujours croissant des nouveaux élèves.

A terme il serait judicieux que chaque établissement soit doté d'une AS à temps plein.

Comme chaque année, le service social en faveur des élèves poursuit ses missions dans des conditions difficiles avec un manque de relais sur l'accompagnement des familles et sur la protection de l'enfance même si les liens se sont améliorés avec le Conseil départemental.

La lutte contre la délinquance ne peut faire l'économie d'une réelle prise en charge de tous ces jeunes pour lesquels nous effectuons des écrits pour des motifs graves : fugues, actes de délinquances, suspicion de prostitution, etc.

La formation sur la protection de l'enfance, aussi bien dans le premier degré qu'au niveau des établissements du second degré, reste une priorité du service, afin que les situations puissent être prises en charge de façon préventive et que des cas de maltraitance ne restent pas ignorés.

Il est nécessaire que les chefs d'établissement et les inspecteurs du 1er degré rendent cette formation obligatoire pour tous les nouveaux enseignants.

De plus les actions de prévention, notamment sur les droits de l'enfant, sur la prévention des grossesses, sur l'éducation à la vie affective et sexuelle restent également une priorité dans le champs d'interventions collectives auprès des jeunes.





RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE SERVICE COMMUNICATION
DU RECTORAT DE MAYOTTE

RÉDACTION : Mme Séjalon Véronique , Conseillère technique supérieure
de service social